si l'on ose opérer une union législative des provinces de l'Amérique Britannique, il se produira nécessairement dans cette section de la province une agitation plus grande qu'à aucune autre époque de notre histoire. Vous verrez le peuple du Bas-Canada uni comme un seul homme pour résister par tous les movens légaux et constitutionnels à cette tentative de leur arracher les institutions qu'il possède. Ses représentants iraient comme un seul homme au parlement, votant en corps, et ne se souciant que de protéger ses institutions et ses lois, auxquelles il est profondément attaché. Ils rendraient à peu près imposssible le fonctionnement du gouvernement. Les quatre-vingt-dix membres irlandais de la chambre des communes en Angleterre, — qui compte près de sept cents membres, — ont réussi, en s'unissant, à faire sentir leur influence à l'occasion des octrois au collége de Maynooth et sur certaines autres questions. La même chose aurait lieu pour le peuple du Bas-Canada et il en résulterait inévitablement un état de choses vraiment déplorable. La majorité se trouverait forcée par la minorité à faire ce qu'elle n'aurait jamais pensé à faire sous d'autres circonstances. C'est là un état de choses si peu désirable que, bien que je sois fortement opposé à l'union fédérale projetée, je le serais encore plus à l'union législative. Ceux qui désirent une union législative peuvent maintenant se faire une idée des éléments discordants avec lesquels ils auraient à compter dans cette union, et des malheurs qu'ils amasseraient sur le pays en l'accomplissant. (Ecouter !) Je sais que la population protestante du Bas-Canada craint que, même avec les pouvoirs restreints laissés aux gouvernements locaux, leurs droits ne soient pas protégés. Alors, comment peut-on espérer que le Bas-Canada puisse avoir une grande confiance dans le gouvernement général, qui aura des pouvoirs si immenses sur les destinées de leur section? L'expérience démontre que les majorités sont toujours aggressives et portées à être tyranniques, et il n'en peut être autrement dans ce cas-ci. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le peuple du Bas-Canada, d'origine britannique, soit prêt à employer tous les moyens possibles pour empêcher qu'il ne soit placé dans la législature locale à la merci d'une majorité différente de la sienne. Je crois avec eux qu'ils ne doivent pas s'appuyer sur de simples promesses, pas

devons le faire relativement au gouvernement général, quelque parfaits que puissent être aujourd'hui nos rapports mutuels.

L'Hon. M. McGEE-C'est une magnifique doctrine à infuser dans la société.

(Ecouter | écouter !)

L'Hon. A. A. DORION—Quoi qu'en dise l'hon. membre, cette doctrine sert généralement de règle dans les rapports ordinaires de la vie et cela avec raison. Lorsque mon hon. ami fait un contrat, même avec un ami ou un voisin, ne prend-il pas le soin de lui donner une forme légale, d'y prévoir toutes les difficultés possibles et de le faire par écrit. S'il en agit ainsi pour la moindre transaction, pourquoi, lorsque nous sommes à prendre des engagements dont on ne peut prévoir le terme, ne ferious-nous pas de même? (Ecoutes! écoutes!) L'hon, membre a lui-même reconnu cette règle en insérant dans les résolutions des garanties concernant les institutions d'éducation des deux sections du Canada. Les catholiques romains du Haut-Canada sont anxieux de voir leurs droits mis à l'abri des atteintes de la majorité protestante de leur section de la province, tout comme la minorité protostante du Bas-Canada demande des garanties permanentes. Je n'hésite pas à dire toute ma pensée sur ce projet. Je n'y vois autre chose qu'un nouveau projet de chemin de fer qui devra profiter à quelques-uns, et je ne saurais mieux en indiquer la nature et la valeur qu'en citant ce que pensait l'hon. président du conseil, relativement à la question de la confédération de toutes les provinces et à celle du chemin de fer intercolonial, peu de temps avant son entrée dans l'administration. L'on verra qu'il n'était pas encore alors devenu l'un des plus chauds partisans de ces deux mesures. que disait son journal, lo Globe, en janvier 1868:

"Si notre gouvernement devait se lancer tête baissée dans ce projet de chemin de fer, dépenser une somme considérable pour son établissement et former immédiatement un pacte avec le Nonveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard, cette alliance et ce chemia se feraient en grande partie pour l'avantage du pouvoir qui domine à l'heure qu'il est dans cette province :--il est à peine nécessaire d'ajouter que nous voulons parler du Bas-Canada. La question importante pour le Haut-Canada-son union avec le territoire du Nord-Ouest-serait complétement mise de côté, Québec deviendrait la capitale de la confédération, la représentation basée sur la population ne formerait pas partie de l'arrangement, et au lieu d'avoir une seule sangsue pour plus que nous, Bas Canadiens-Français, nous | lui soutirer ses ressources, le Haut-Canada se plus que nous, Bas Canadiens-Français, nous | treuverait à en avoir treis. Avant de contracter